

5°. Que les habitans de la plus grande partie des paroisses qui composent le grand et populeux comté de Kamouraska, ont exprimé, dans plusieurs assemblées publiques, le désir de coloniser ces deux townships, et la voie de communication la plus facile serait par cette route du gouvernement si elle était ainsi continuée.

6°. Que le gouvernement devrait en outre octroyer les terres de la couronne à un chelin l'acre aux termes de délai déjà fixés, à tout colon qui ferait partie d'une association de colonisation de nos townships.

Et sur ce principe, je suis humblement d'opinion, d'après les connaissances que j'ai des dispositions des habitans de ce comté et de certaines paroisses au comté de l'Islet, que le gouvernement réussira à arrêter cette émigration canadienne qui, dans les cinq dernières années, a été très considérable dans ces localités, et nous a enlevé des capitaux immenses.

Ste. Anne-la-Pocatière, 21 mai 1849.

---

Réponses de B. Maurault, écuyer, notaire, de la paroisse de Gentilly, aux questions précédentes qui lui ont été transmises.

La principale cause de l'émigration de la jeunesse canadienne de son pays natal pauvre vers un autre plus riche et qu'on lui fait plus riche encore qu'il ne l'est